



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui a eu lieu le lundi 7 novembre 2016 à 20 heures sous la présidence de Mme Elisabeth CELARD, Maire.

Présents : Mme CELARD, M. BOITON, M. PELLET, M. DAVID, M. MONTABONNET, M. LACOURTABLAISE, M. CHARRETON, M. MASSABO, Mme CHAILLAN, Mme POYET.

Absents excusés : Mme BAZILE, M. RAMBAUD.

Absents : Mme COLEON LAYNAUD, M. AUGAGNEUR, M. MAIGRE.

Mme Janine CHAILLAN a été nommée secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture du courrier en date du 2 novembre 2016 de Mme le Sous-Préfet mentionnant :

« les démissions reçues en Mairie :

- le 17 octobre 2016 de Mmes Blandine VIDOR et Dominique GUYONNET,
- le 18 octobre 2016 de MM. Jean-Paul PEPIN et Cyril CHALAMET, de Mmes Brigitte AVENIER-GARDE, Marine POCHON, Dominique MOSNIER et Katy CAMUS,
- le 20 octobre 2016 de Mme Nathalie COHEN-BACRI,
- le 28 octobre 2016 de M. Jean-Paul PRAS et de Mme Cécile DEZARNAUD BADEL,
- le 2 novembre 2016 de Mme Anne GARIN.

Ces démissions deviennent effectives à compter du jour de leur réception en Mairie. Qu'elle a également reçu la démission de deux adjointes Mme Vanessa BAZILE et Mme COLEON LAYNAUD, dont le traitement est en cours. En application de l'article L 212215 du code général des collectivités territoriales, la démission d'un adjoint est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le Département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée. Compte tenu de ces démissions, les suivants de liste deviennent automatiquement conseillers municipaux et à ce jour le Conseil Municipal peut fonctionner puisqu'il n'a pas perdu le tiers de ses membres. »

Mme le Maire rappelle que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant.

De ce fait, sont installés en qualité de Conseiller Municipal :

Mmes Janine CHAILLAN et Mariane POYET, MM. Daniel MASSABO et Rémy RAMBAUD, tous quatre de la liste « Agir ensemble pour Reventin-Vaugris »,  
M. Jean-Michel MAIGRE de la liste « Avec vous, cap sur 2020 ».

Le compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2016 est approuvé par les membres présents.

.../...

## **CENTRE VILLAGE – CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE AVEC EPORA**

L'objectif de la présente convention est de définir une stratégie de développement sur le centre bourg et de saisir éventuellement les opportunités foncières qui peuvent se présenter à proximité des projets que conduit actuellement la Commune (logements ADVIVO, réhabilitation des anciennes écoles). Cette convention à conclure entre l'EPORA, VIENN AGGLO et la Commune concerne le périmètre du Centre Village classé en zone Ua et AUb au PLU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention définissant le cadre et les modalités de l'intervention de l'EPORA et autorise Mme le Maire à la signer.

## **DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'EPORA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer à l'EPORA le droit de préemption urbain sur les biens immobiliers inclus dans le périmètre défini dans la convention d'études et de veille foncière du Centre Village ainsi que dans l'avenant.

## **SEDI – TRAVAUX DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du projet de travaux et du plan de financement établi par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère pour la rénovation de 45 points d'éclairage public en 2017. La participation prévisionnelle de la Commune s'élève à 26 555 € (frais SEDI + contribution aux investissements).

Au titre du dispositif TEPCV (*Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte*), la Commune bénéficiera d'une participation financière correspondant à 50 % de la dépense restante à sa charge.

## **SEDI – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC « RUE DE LA MAIRIE »**

Suite à la délibération du 27/01/2016 prenant acte de l'avant-projet et du plan de financement, le SEDI a fait réaliser une étude et a actualisé le plan de financement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du projet de travaux et du plan de financement dont le montant de la participation de la Commune s'élève à 8 642 €.

## **SEDI – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - PARKING « PLACE DU MARECHAL FERRAND »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du projet de travaux et du plan de financement dont la participation prévisionnelle de la Commune s'élève à 6 556 € sur un prix de revient prévisionnel de 14 596 €.

## **SUBVENTION 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au Collège de l'Isle, une subvention de 144 € pour la participation des élèves reventinois de classe de 3<sup>ème</sup> au festival de cinéma organisé les 8 et 9 décembre prochain.

## **BUDGET COMMUNAL 2016 – DECISION MODIFICATIVE n° 2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 pour l'augmentation de crédits ouverts sur différents comptes.

## **AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que tous les travaux imputés au compte 2041582 « bâtiments et installations » seront amortis sur une période de 5 ans à compter de 2017.

.../...

### **ACTUALISATION DES STATUTS DE VIENN AGGLO**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'actualisation des statuts de Vienn Agglo et prend acte que la modification de ces statuts fera l'objet d'un arrêté interpréfectoral après avis des conseil municipaux des Communes membres. Les principales modifications sont des compétences optionnelles et facultatives qui deviennent des compétences obligatoires.

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE VIENN AGGLO**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2015 de Vienn Agglo. Celui-ci est consultable en Mairie.

Mme le Maire,  
E. CELARD

